	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 29 septembre 2023	N° 2023-440

Convocation du 22 septembre 2023

Aujourd'hui vendredi 29 septembre 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESKINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alexandre RUBIO à M. Nordine GUENDEZ
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY
Mme Camille CHOPLIN à Mme Eve DEMANGE
M. Stéphane GOMOT à M. Olivier CAZAUX
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Thierry MILLET à M. Jacques MANGON
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Pascale BOUSQUET-PITT à partir de 17h40
Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h40
M. Michel LABARDIN à partir de 17h59
M. Jacques MANGON à partir de 17h30
M. Michel POIGNONEC à partir de 14h45
Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h05
M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 16h


PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain GARNIER à M. Patrick LABESSE jusqu'à 11h45
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h45
Mme Brigitte TERRAZA à M. Jean-François EGRON à partir de 17h
Mme Claudine BICHET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 15h30
Mme Brigitte BLOCH à M. Guillaume MARI à partir de 16h45
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET à partir de 14h45
M. Jean-Baptiste THONY à M. Bastien RIVIERES à partir de 17h
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à partir de 17h18
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Typhaine CORNACCHIARI de 11h30 à 14h45 et à partir de 16h
Mme Christine BONNEFOY à Mme Pascale PAVONE à partir de 14h45
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY jusqu'à 11h
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PESKINA à partir de 16h
M. Didier CUGY à Mme Laure CURVALE de 10h30 à 12h
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 15h45 et à partir de 17h55
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 17h30
M. Frédéric GIRO à Mme Pascale BRU à partir de 17h
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne Lépine jusqu'à 16h
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 17h18
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Nadia SAADI de 10h40 à 12h40 et de 15h30 à 17h
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h15
M. Stéphane MARI à Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h19
M. Patrick PUJOL à Mme Christine BONNEFOY jusqu'à 13h45
M. Franck RAYNAL à M. Dominique ALCALA de 12h45 à 15h
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAS à partir de 15h
Mme Béatrice SABOURET à M. Nicolas FLORIAN à partir de 16h55
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h45

EXCUSE(S) :

Monsieur Fabien ROBERT.

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 29 septembre 2023	Délibération
	Direction du parc matériel	N° 2023-440

Cession de véhicules à titre gratuit - Décision -Autorisation

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Depuis le 1er janvier 2016, Bordeaux Métropole par l'intermédiaire de sa Direction du parc matériel (DPM), gère la flotte des véhicules affectés aux différents services métropolitains, ainsi que les services des communes qui ont mutualisé leur flotte (Ambarès-et-Lagrave, Bègles, Bordeaux, Bruges, Cenon, Floirac, Le Bouscat, Le Taillan-Médoc).

Cette flotte se compose de près de 4 600 équipements (*données au 1er mars 2023*) comprenant notamment :

- 1 816 Véhicules particuliers et utilitaires légers.
- 304 bennes à ordures et engins de propreté.
- 684 poids lourds et engins de TP ou agricole
- 873 deux roues dont 145 deux-roues motorisés, 359 vélos et 369 vélos à assistance électrique

Dans le cadre du renouvellement de la flotte, la DPM procède chaque année à quelques 400 acquisitions de véhicules neufs, et 400 ventes de véhicules réformés.

Les ventes sont assurées par le commissaire-priseur judiciaire des Domaines de l'Etat, au moyen d'enchères en ligne. Six ventes (une tous les deux mois) sont organisées chaque année. Le produit financier de ces ventes (850 000 EUR en 2022) est inscrit aux recettes du budget principal, ou du budget annexe (déchets ménagers) dans le cas des ventes de bennes à ordures.

La DPM a récemment été sollicitée par des institutions publiques afin de pouvoir bénéficier de la cession à titre gratuit de certains véhicules réformés. Il s'agit :

- Du Lycée Beau de Rochas. Cet établissement scolaire public à vocation technique forme les futurs maintenanciers automobile (mécaniciens, électriciens, carrossier...). Dans le cadre de ses missions d'apprentissage, le lycée a besoin de pouvoir disposer de « vieux » véhicules afin de faire pratiquer à ses élèves des réparations pédagogiques en conditions réelles. Ces véhicules n'ont pas vocation à rouler ni à être exploités sur la voie publique. Ils ne serviront qu'à but de formation professionnelle.
- Du Conseil Départemental de la Gironde. La Collectivité territoriale exploite certains matériels techniques avec parcimonie (quelques jours par an). De ce fait, le véhicule métropolitain bien que très vétuste et dorénavant inadapté à nos besoins pourrait encore leur être utile et ainsi prolonger sa durée de vie.

Le volume de ces cessions à titre gratuit n'excédera pas quelques unités (4 ou 5) chaque année. Par ailleurs, les véhicules concernés ne sont pas de ceux qui génèrent le plus de recettes à la vente. De ce fait, le manque à gagner financier qui en découle pour Bordeaux Métropole va s'inscrire dans des proportions limitées (moins de 10 000 EUR par an).

Par ailleurs, chaque cession à titre gratuit fera l'objet – a posteriori – d'une communication aux élus par l'intermédiaire du plan de réforme qui est présenté chaque année en commission AGRH.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

ENTENDU le rapport de présentation

DECIDE

Article 1 : d'approuver les termes de la présente délibération relatifs à la cession de véhicules à titre gratuit au bénéfice de toute institution publique (dans la limite de 5 véhicules par an, toutes institutions confondues).

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de ces modalités.

Article 3 : La présente délibération cadre donnera lieu – le cas échéant – à des présentations du plan de réforme en commission AGRH

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Madame BONNEFOY, Monsieur FLORIAN, Madame JUSTOME, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TROUCHE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 septembre 2023

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 OCTOBRE 2023</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 6 OCTOBRE 2023</p>	<p>Pour expédition conforme,</p> <p>le Vice-président,</p> <p>Monsieur Jean-François EGRON</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------